

Grande Bretagne. Légation.

Berne, le 24 Novembre 1855

191 Nov 23

Durant les négociations ~~concernant~~ au sujet d'un traité de commerce d'amitié, d'abaissement et de commerce, ^{concernant} conclus entre la Grande Bretagne et la Confédération Suisse, les Délégués du Conseil fédéral ont porté préalablement à la connaissance de S. E. M. le Ministre de la Grande Bretagne une pétition présentée par un ^{très} grand nombre de maisons de commerce respectables de la Suisse, ayant pour objet la réduction du droit d'entrée dans les Indes Orientales ^{Indo-Chinoises} et cette occasion, la question ^{de savoir} ~~si la demande des pétitionnaires~~ si la demande des pétitionnaires ~~trouvait une solution~~ ^{trouvait une solution} dans le ^{dispositif} ~~traité en question~~ ^{sur cela l'Angleterre} n'est pas favorablement résolue par l'art. 8 ^{du} ~~traité en question~~ ^{de ce} traité. ~~Le~~ ^{Le} ~~Conseil fédéral~~ ^{le} ~~le 6 octobre~~ ^{le 6 octobre}, 1855, ~~par lequel~~ ^{par lequel} le Gouvernement de S. M. britannique ~~avait~~ ^{avait} ~~certifié en date du 6 Oct.~~ ^{certifié en date du 6 Oct.} que ~~selon l'opinion~~ ^{selon l'opinion} de S. M. britannique ~~ne partageait pas cette opinion~~ ^{ne partageait pas cette opinion} et attendu que ~~le dit art. 8~~ ^{le dit art. 8} traite d'un objet tout autre que celui dont parle la pétition.

7 Dans cet état de choses, le Conseil fédéral, ~~son~~ ^{son} ~~croquant~~ ^{croquant} ~~devoir~~ ^{devoir} revenir sur cette affaire, ~~prend~~ ^{et il prend} la liberté ~~et agit~~ ^{et agit} dans l'intérêt du commerce et de l'industrie ~~de recommander~~ ^{de recommander} ~~à~~ ^à la pétition des négociants et fabricants suisses au bienveillant ~~et à l'appréciation~~ ^{et à l'appréciation} ~~du~~ ^{du} ~~Gouvernement britannique~~ ^{Gouvernement britannique} Royal de la Grande Bretagne.

Les pétitionnaires ont fait observer au Conseil fédéral que précédemment il se percevait aux Indes orientales un droit d'entrée de 37% sur les produits de ^{aussi bien que sur ceux} l'Angleterre ~~et de tous les autres pays également~~; que plus tard ce droit a été ~~révisé~~ ^{révisé} à 10% pour tous les produits non anglais. ~~Les~~ ^{Les} ~~pétitionnaires~~ ^{pétitionnaires} encouragés par les ^{institutions} ~~principales~~ ^{libérales} ~~qui~~ ^{en matière de peage qui} ~~ont~~ ^{ont} ~~été~~ ^{été} ~~quelque~~ ^{quelque} ~~temps~~ ^{temps} ~~ont~~ ^{ont} ~~prévalus~~ ^{prévalus} en Angleterre ~~à l'égard~~ ^{à l'égard} ~~des~~ ^{des} ~~produits~~ ^{produits} ~~étrangers~~ ^{étrangers}, ~~et~~ ^{et} ~~espèrent~~ ^{espèrent} que le Gouvernement britannique ~~se~~ ^{se} ~~montrera~~ ^{montrera} ~~déjà~~ ^{déjà} ~~disposé~~ ^{disposé} ~~à~~ ^à ~~appliquer~~ ^{appliquer} ~~aussi~~ ^{aussi} ~~dans~~ ^{dans} ~~les~~ ^{les} ~~Indes~~ ^{Indes} ~~Orientales~~ ^{Orientales} ~~les~~ ^{les} ~~produits~~ ^{produits} ~~étrangers~~ ^{étrangers} ~~aux~~ ^{aux} ~~mêmes~~ ^{mêmes} ~~taux~~ ^{taux} ~~qu'~~ ^{qu'} ~~en~~ ^{en} ~~Angleterre~~ ^{Angleterre}, anglais et étrangers.

8 Plein de confiance dans les idées libérales et éclairées qui ^{sont à la base} ~~dirigent~~ ^{dirigent} le ~~Gouvernement~~ ^{Gouvernement} de S. M. britannique ^{en matière de commerce et de peage}, ~~et~~ ^{et} ~~instaurés~~ ^{instaurés} par le Gouvernement de S. M. Britannique ^{par} le Conseil fédéral se permet de lui recommander avec instance les intérêts du commerce et de l'industrie suisse, et il saisit cette occasion de retenir S. E. les ~~opinions~~ ^{opinions} de la haute confédération.

